

Les conditions de détention dans les prisons françaises



- 1** De quoi s'agit-il?
- 2** Les faits
- 3** Les causes et enjeux
- 4** Les acteurs et parties en présence
- 5** Les points à surveiller

1 De quoi s'agit-il?

2 Les faits

- Un taux de suicides alarmant en 2008, reflet de conditions de détention indécentes
- Vétusté des prisons et surpopulation carcérale
- Un projet de loi pénitentiaire en réponse aux critiques européennes

3 Les causes et enjeux

- Les maisons d'arrêt : le fourre-tout carcéral
- Surpopulation carcérale : pas assez de places en détention ou trop de détenus ?
- Des détenus « oubliés » par les gouvernements et par la société

4 Les acteurs et parties en présence

- Le système judiciaire décide, l'administration pénitentiaire exécute
- Une population carcérale qui évolue

5 Les points à surveiller

- Un projet de loi pénitentiaire qui peine à émerger
- La nécessité de repenser l'incarcération : la prison est-elle toujours la solution adéquate ?

De quoi s'agit-il?

Chiffres clés 2008

Population carcérale : 63 619 détenus

Infrastructures : 190 établissements pénitentiaires

Personnel : 31 838 agents

Budget : ↗ Total : 1 928 M€

↘ Par détenu : 30 300 €/an

Taux d'occupation * : 125%

Nombre de suicides : 115

Le parc pénitentiaire

prévenus

115 maisons d'arrêt

Prévenus (détenus en attente de jugement) et condamnés dont la peine n'excède pas un an

31 centres pénitentiaires

Etablissements mixtes comprenant au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale)

44 établissements pour peine

Durée de la peine



13 centres de semi-liberté

Détenus qui peuvent durant la journée exercer une activité ou une formation hors de l'enceinte pénitentiaire

24 centres de détention

Détenus condamnés à des peines assez courtes et témoignant de possibilités de réinsertion sociale

5 maisons centrales

Détenus condamnés à une longue peine et /ou présentant des risques

2 établissements pénitentiaires pour mineurs

condamnés

1

De quoi s'agit-il?

2

Les faits

- Un taux de suicides alarmant en 2008, reflet de conditions de détention indécentes
- Vétusté des prisons et surpopulation carcérale
- Un projet de loi pénitentiaire en réponse aux critiques européennes

3

Les causes

4

Les acteurs et parties en présence

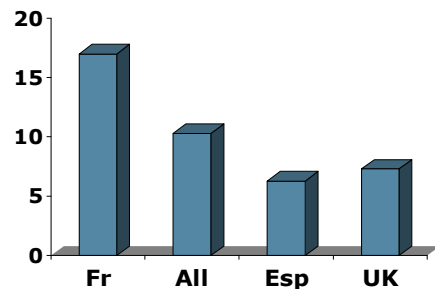
5

Les points à surveiller

Une taux de suicides alarmant en 2008, reflet de conditions de détention indécentes

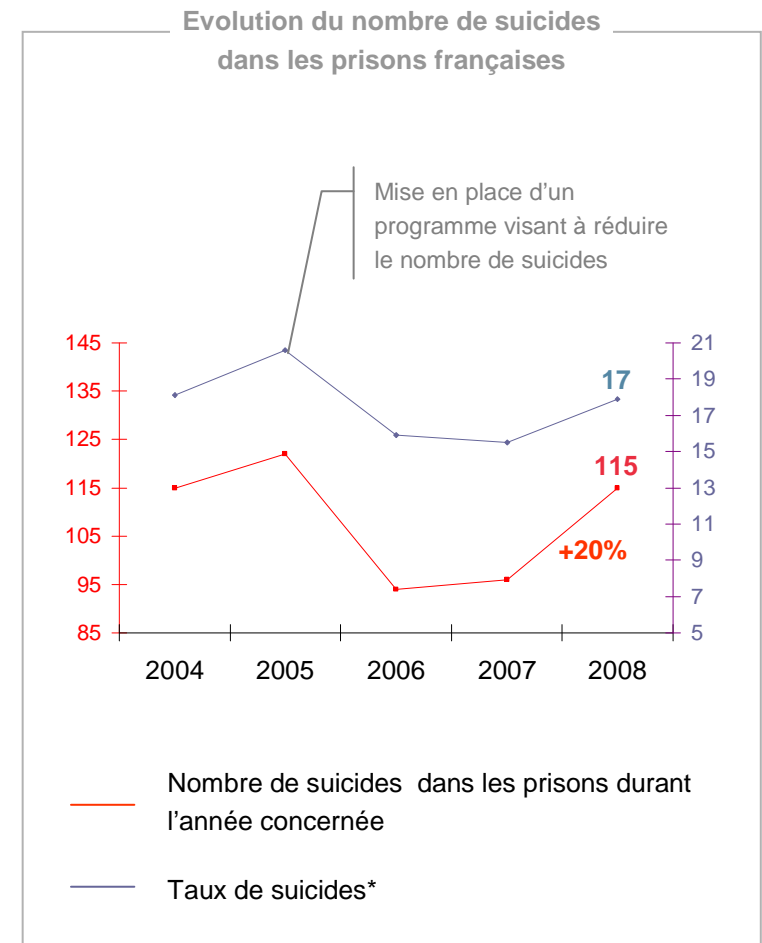
■ Une recrudescence des suicides depuis 2008

- 115 suicides en 2008 (+ 20% par rapport à 2007)
- 14 suicides durant les 3 premières semaines de 2009
- Taux de suicides* dans les prisons européennes en 2008 :



■ Des conditions carcérales dégradantes

- Vie privée :
 - Non respect de l'intimité : un hébergement « attentatoire à la dignité humaine » d'après le contrôleur général des lieux de privation de liberté (J.M Delarue)
 - Promiscuité : superficie de vie d'un détenu entre 2.4 m² et 4m²
- Santé
 - Défaillances dans la continuité et la qualité des soins
 - Hygiène générale déficiente
 - Raréfaction des activités (sport, travail, formation)
- Sécurité
 - Nombreuses agressions et actes de violences entre les détenus

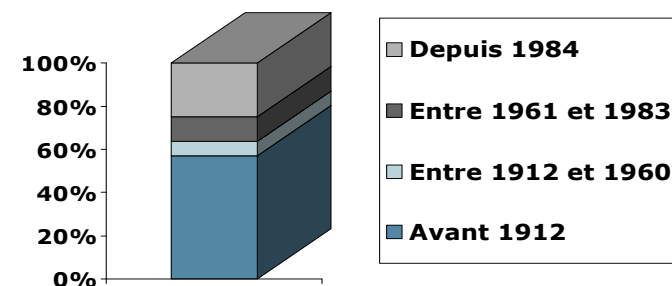


Vétusté des prisons et surpopulation carcérale

Date de construction des établissements pénitentiaires français

■ Des établissements pénitentiaires souvent vétustes

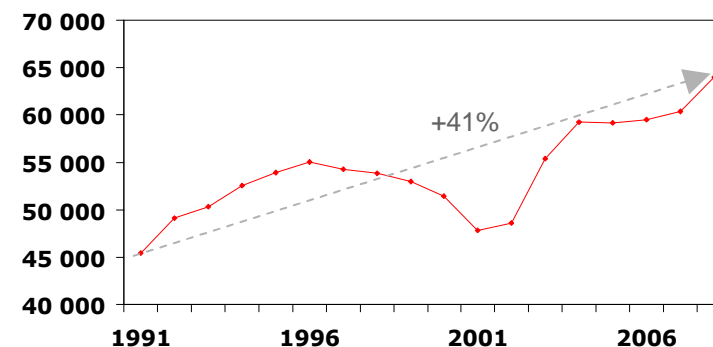
- 75% des établissements pénitentiaires ont été construits avant 1984
- 147 établissements sur les 190 ne sont pas aux normes européennes



■ Une surpopulation endémique qui touche principalement les maisons d'arrêt

- Au 1^{er} décembre 2008 :
 - 63 619 détenus pour 51 000 places
 - Taux d'occupation moyen du parc pénitentiaire français : 125%
 - Taux moyen dans les pays membres de l'U.E : 102%
- Une surpopulation qui touche plus particulièrement les maisons d'arrêt
 - Un taux d'occupation de 140%
 - Ce taux dépasse les 200% dans 13 maisons d'arrêt
- De nombreuses conséquences sur les conditions de détention
 - Des détenus entassés parfois à 5 par cellule
 - Pas assez d'infrastructures de sport et de formation pour tous
 - Capacités d'eau chaude insuffisantes, etc.

Evolution de la population carcérale française



Un projet de loi pénitentiaire en réponse aux critiques européennes

■ Plusieurs mises en garde européennes adressées à la France sur sa politique carcérale

- Conseil de l'Europe
 - La France avait en 2005 le plus fort taux de suicides en prison
- Commissaire européen aux Droits de l'Homme (Thomas Hammarberg)
 - Des « conditions de vie inacceptables » dans les prisons françaises



Conseil de l'Europe

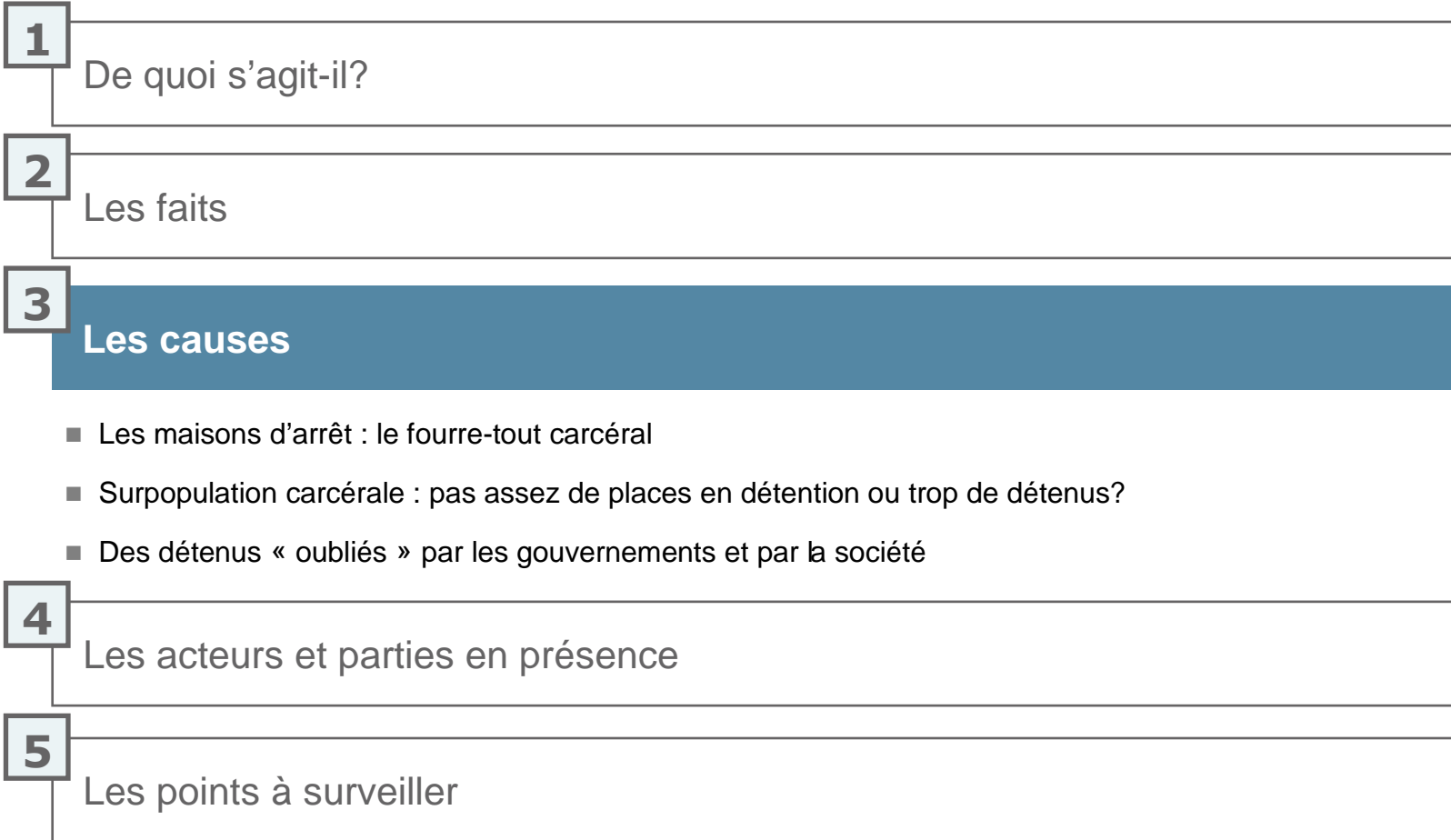


■ Un projet de loi pénitentiaire pour améliorer la condition des détenus

- 28 juillet 2008 : présentation du projet de loi par Rachida Dati au Conseil des Ministres.
- Grandes lignes du projet
 - Droit de l'individu :
 - La personne détenue conserve le bénéfice de ses droits fondamentaux
 - Propositions d'alternatives à l'incarcération
 - Surveillance électronique
 - Sursis avec mise à l'épreuve
 - Travail d'intérêt général
 - Développement des efforts de réinsertion
 - Aménagement de peines
 - Suivi personnalisé des détenus
 - Régulation des pouvoirs de l'administration pénitentiaire
 - Encadrement plus rigoureux des mesures coercitives (discipline, fouilles)



*Rachida Dati,
Garde des Sceaux*



Les maisons d'arrêt : le fourre-tout carcéral

■ Des prévenus qui cohabitent avec des condamnés

- D'après la loi
 - Les maisons d'arrêt sont prévues pour la détention provisoire des prévenus
 - Les condamnés à un emprisonnement de moins d'un an peuvent à titre « exceptionnel » être maintenus en maison d'arrêt
- En pratique
 - Cette exception est devenue la règle
 - Pas de séparation géographique des prévenus et des condamnés

■ L'encellulement individuel très rarement respecté

- D'après la loi
 - « Il ne peut être dérogé à la règle de l'emprisonnement individuel qu'à titre temporaire, en raison de leur encombrement »
- En pratique
 - Cette dérogation étant toujours valable, les détenus partagent leur cellule

■ Les maisons d'arrêt, la « salle d'attente » des condamnés

- Effet « bouchon » : les condamnés attendent en maison d'arrêt qu'une place se libère dans les établissements pour peine
- Conséquence : une surpopulation permanente des maisons d'arrêt

Maison d'arrêt de la Santé



⇒ *Paradoxe : Les prévenus et condamnés aux courtes peines subissent les conditions de détention les plus pénibles*

Surpopulation carcérale : pas assez de places ou trop de détenus?

■ L'élargissement du parc n'est pas la solution miracle

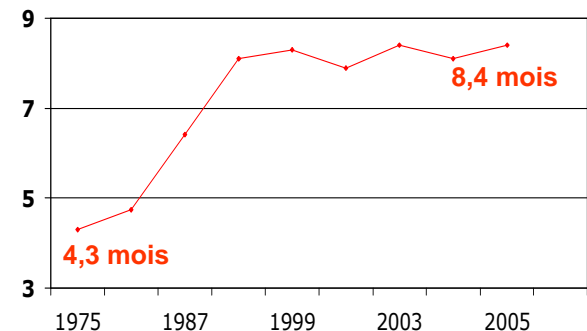
- Un déficit de places certain et une réelle nécessité de moderniser le parc pénitentiaire
- Mais un élargissement qui ne permet pas de résoudre les problèmes de fond :
 - Taux d'occupation : malgré le doublement du nombre de places durant les 25 dernières années, les taux d'occupation des prisons ne cessent de croître
 - Vétusté : la construction de nouvelles prisons n'entraîne pas la fermeture des prisons les plus anciennes car la population carcérale continue d'augmenter



■ L'inflation carcérale, le problème de fond

- Un flux de prisonniers entrant relativement constant : pas d'explosion de la délinquance
- Mais un fort allongement de la durée de détention lié à :
 - L'alourdissement des peines prononcées
 - Le moindre recours aux procédures d'individualisation et d'allègement des peines : par exemple, le taux de libérations conditionnelles est en chute constante depuis 2001 (13.1%) jusqu'à aujourd'hui (6.3%)
 - L'allongement de la détention provisoire dû à l'allongement des délais d'instruction
 - La suppression des grâces collectives du 14 juillet depuis 2007

Evolution de la durée de détention moyenne
(en mois)



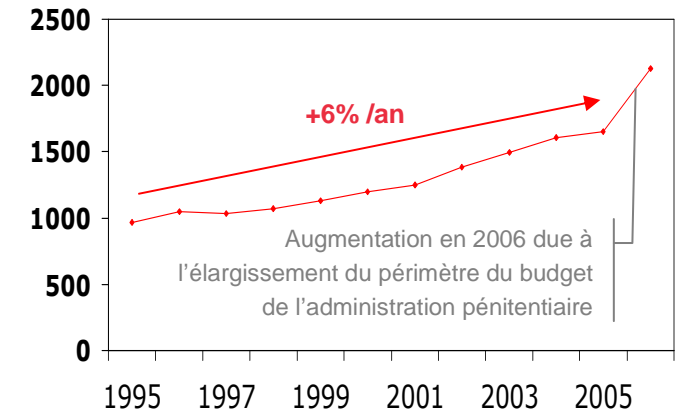
⇒ Nécessité d'une réflexion plus profonde sur la politique de répression pénale et le régime d'application des peines

Des détenus « oubliés » par les gouvernements et par la société

■ Un manque de moyens persistant malgré quelques efforts

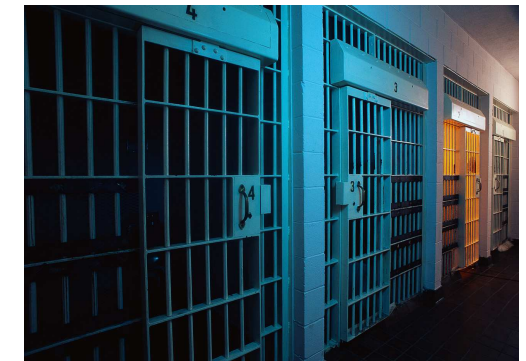
- Des efforts budgétaires qui restent insuffisants
 - Budget de la justice : la France au 35^{ème} rang européen (sur 43)
 - Un budget stagnant qui apporte peu de réponses à l'inflation carcérale
 - Une grosse insuffisance des crédits d'entretien
 - Exemple : mise en service en mai 1968, la prison de Fleury-Merogis n'a pas été entretenue et le coût par cellule des travaux de rénovation est aujourd'hui supérieur au coût de construction d'une cellule neuve
- Des efforts visant uniquement au maintien de la sécurité
 - Une augmentation continue des effectifs de l'administration pénitentiaire depuis 10 ans
 - Mais un recrutement massif focalisé sur le personnel de surveillance
 - Peu d'embauches de travailleurs sociaux ou médicaux
 - Très peu d'investissements pour la formation
 - Un travail peu valorisé : des surveillants « porte-clefs »

Budget de l'administration pénitentiaire
(en M€)



■ Un désintéressement de l'opinion publique pour les conditions carcérales

- L'indifférence vis-à-vis de la condition des détenus du fait de l'association fréquente « prisons » = « grands criminels »
- La sécurité, un sujet plus prisé : peur des récidives et de la libération de détenus dangereux
- Conséquence : un certain désintéressement des politiques pour le problème peu populaire des conditions de détention



⇒ Seuls des faits divers dramatiques (suicides, meurtres) attirent l'attention publique sur la condition des détenus

1

De quoi s'agit-il?

2

Les faits

3

Les causes

4

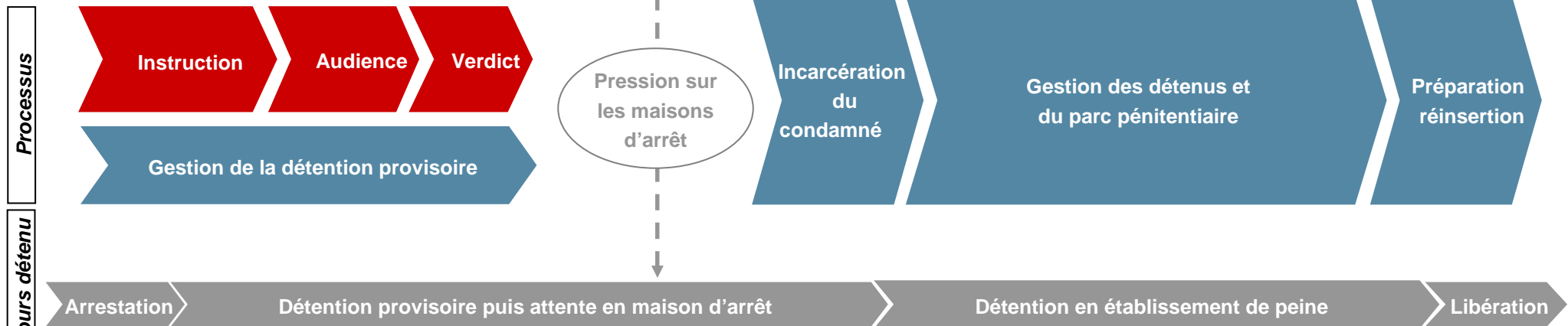
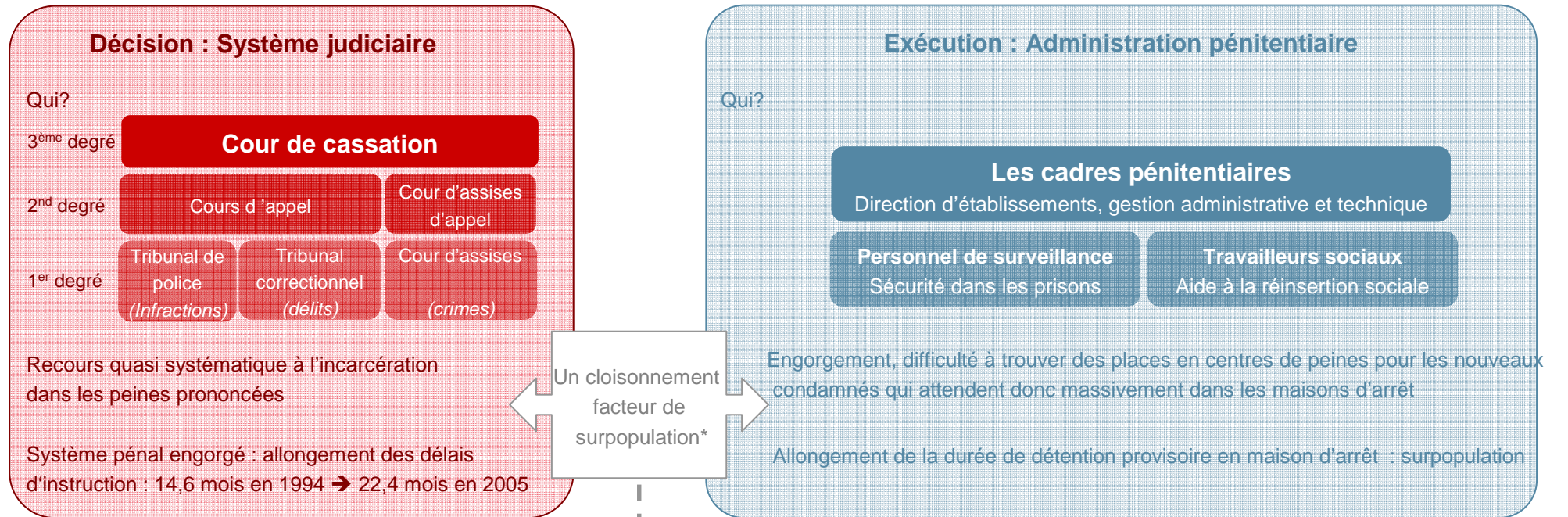
Les acteurs et parties en présence

- Le système judiciaire décide, l'administration pénitentiaire exécute
- Une population carcérale qui évolue

5

Les points à surveiller

Le système judiciaire décide, l'administration pénitentiaire exécute



* Les décisions d'incarcération (système judiciaire) n'étant – à l'évidence – pas liées aux capacités d'accueil (administration pénitentiaire), toutes évolutions en amont (exemple allongement des délais de détention) se traduisent par des dysfonctionnements en aval

Une population carcérale qui évolue

■ Une prison-asile

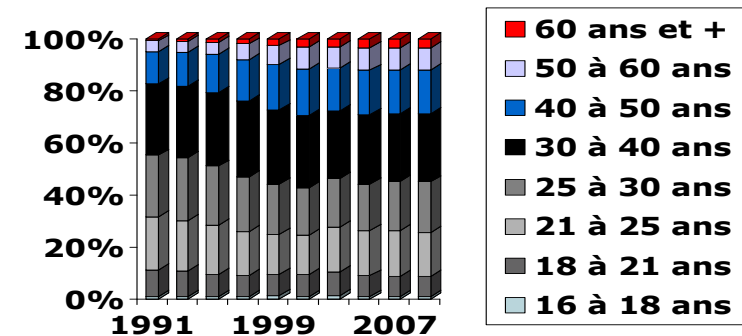
- Environ 25% des détenus souffrent de troubles psychiatriques et la tendance est à la hausse avec une pénalisation assez forte de la maladie mentale
- Des structures existent mais leur capacité réduite ne permet pas de traiter durablement les détenus
 - 26 secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire (SMPR)
 - 4 unités pour malades difficiles destinées aux détenus atteints de troubles psychiatriques graves
- Des conséquences sur les conditions de vie en prison
 - Pression psychologique sur les autres détenus et sur les surveillants
 - Des cas non traités peuvent conduire à des accidents dramatiques (suicide, automutilation, violence)



■ De plus en plus de détenus âgés

- Donc une population carcérale qui a besoin de soins médicaux de plus en plus importants

Evolution de l'âge de la population carcérale



■ Une mixité culturelle parfois difficile à gérer

- 20% d'étrangers parmi la population carcérale
- Les divergences culturelles et la promiscuité conduisent parfois à des tensions supplémentaires
- Un milieu très communautaire

1

De quoi s'agit-il?

2

Les faits

3

Les causes

4

Les acteurs et parties en présence

5

Les points à surveiller

- Un projet de loi pénitentiaire qui peine à émerger
- La nécessité de repenser l'incarcération : la prison est-elle toujours la solution adéquate?

Un projet de loi pénitentiaire qui peine à émerger

■ Un projet 'mis de côté' pour l'instant

- La loi devait initialement être présentée en décembre 2007 à l'Assemblée Nationale
- Malgré les chiffres alarmants sur les suicides de détenus, le projet qui a déjà un an de retard ne sera examiné qu' à la fin du 1^{er} semestre de 2009

■ Un projet qui essuie déjà les premières critiques

- Un retour en arrière sur l'encellulement individuel
 - La future loi pénitentiaire renonce au principe de l'encellulement individuel pour en faire une simple possibilité à la demande du détenu
 - Décision jugée regrettable par le Commissaire européen aux Droits de l'Homme, M. Thomas Hammarberg
 - Le syndicat de la magistrature a fait remarquer que la faculté à demander un encellulement individuel ne sera effective qu'à compter de 5 ans après l'entrée en vigueur de la loi
- Un projet de loi trop limité qui retombe dans les mêmes travers que la loi actuelle
 - Manque de clarté dans les modalités concrètes d'application des propositions : « *On demande à la prison de se réformer elle-même* », d'après le porte parole de l'OIP (Observatoire International des Prisons)
 - De multiples dérogations pour des motifs vagues : par exemple, les autorisations de visite ne peuvent en principe être refusées aux familles sauf « pour des motifs liés au maintien de la sécurité ou au bon ordre de l'établissement »

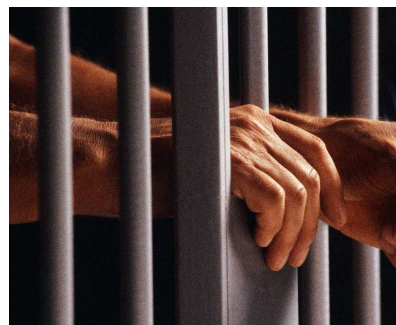
La nécessité de repenser l'incarcération : la prison est-elle toujours la solution adéquate ?

■ Une vision de l'incarcération qui doit évoluer

- « *En France, on pense que les détenus doivent en baver : ils auront moins envie de recommencer. Ce système n'est pas viable car il ne rend pas aux Français le service qu'il devrait : il faut remettre en liberté des gens en bon état* », J.M Delarue, Contrôleur général des lieux de privation

■ Une nouvelle vision partagée par le gouvernement qui étudie 3 pistes de réflexion

- Développer et crédibiliser des solutions alternatives à la détention systématique, les courts séjours en prison étant souvent très déstructurant pour les détenus
- Limiter la détention provisoire et améliorer le statut des prévenus afin de préserver la présomption d'innocence : la surveillance électronique est par exemple une solution qui intéresse le gouvernement
- Repenser le temps de l'incarcération et responsabiliser les détenus vis-à-vis de leur peine
 - Développer la liberté conditionnelle : en accompagnant les détenus vers leur libération grâce à plusieurs phases de semi-liberté, on peut réduire la durée de détention tout en diminuant le risque de récidive
 - Généraliser et développer le projet d'exécution des peines (PEP) : ce projet lancé en 1996 formalise les étapes du parcours pénitentiaire d'un condamné et instaure une progressivité dans sa détention afin de le responsabiliser vis-à-vis de sa peine



Sources

- Nouveau suicide de détenu dans les prisons françaises, Le Point, 17/11/2008
- La vague de suicides s'amplifie dans les prisons françaises, Reuters, 14/01/2009
- Un tous les trois jours en 2008, Le Monde, 16/01/2009
- Mises en garde européennes à la France sur sa politique pénale, Reuters, 20/11/2008
- Prisons : l'indignité française, Le nouvel Observateur, 4/12/2008
- Statistiques sur la population carcérale, Ministère de la justice
- L'administration pénitentiaire en France, Ministère de la justice, juillet 2007
- Chiffres clefs de l'administration pénitentiaire en 2008, Ministère de la justice
- Statistiques sur la population carcérale, INSEE
- Rapport de la commission d'enquête sur la situation dans les prisons françaises, M. Louis MERMAZ, 28/06/2000
- Rapport : Les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France, Travaux parlementaires du Sénat
- Les dix propositions pour la loi pénitentiaire de la commission des lois du Sénat, News Press, 18/12/2008
- Pour le conseil d'Etat, la loi doit garantir les droits des prisonniers, Le Monde, 19/02/2008
- Prisons : « Rien ne justifie l'humiliation ou les mauvais traitements », Le Monde, 19/12/2008
- Le projet de loi pénitentiaire, Ministère de la justice